

INITIATIVES DÉJÀ ENGAGÉES : QUELQUES EXEMPLES

Aménagement de l'ouvrage du Martinet à Pellerey

L'Ignon est un cours d'eau de grande qualité qui a peu été modifié dans son ensemble, si ce n'est par la présence d'ouvrages transversaux, qui constituent la vraie problématique sur cette rivière.

L'ouvrage hydraulique du Martinet alimentait autrefois une papeterie en énergie hydraulique. Aujourd'hui, cet ouvrage n'a plus d'utilité hormis celui d'agrément de part la présence du plan d'eau qu'il occasionne sur le cours de l'Ignon.

Cet ouvrage est infranchissable par la grande majorité des espèces de poissons. De plus, le fait

de retenir l'eau ainsi occasionne un phénomène de réchauffement des eaux et d'eutrophisation, fortement contraignants sur une rivière à truite. Sur le plan sédimentaire, l'ensemble hydraulique constitue un véritable piège à matériaux, altérant significativement le transit sédimentaire.

L'ensemble de ces arguments a justifié l'inscription de ce site sur la liste des ouvrages prioritaires de Côte d'Or.

Ce classement induit l'obligation réglementaire de réaliser des aménagements en faveur de la continuité écologique avant 2015, qui incombe au propriétaire de l'ouvrage.

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle en délégation du propriétaire privé.

Coût de l'étude préalable : 35 000€ TTC

Coût estimatif des travaux : 250 000€ TTC

Le propriétaire de l'ouvrage et le SITIV (Syndicat Intercommunal de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle) ont souhaité s'associer pour la réalisation de ce projet.

L'étude préalable, commencée en octobre 2011 va envisager les possibilités d'effacer totalement le plan d'eau afin de restaurer un fonctionnement hydraulique optimal.



La coordination et la communication : 14 projets - 850 000 €

Le programme des classes d'eau est en voie de finalisation et sera prochainement proposé aux écoles et collèges du bassin versant.

Un animateur spécifique travaillera avec les classes sur les divers enjeux du contrat de bassin Tille : qualité de l'eau, milieux aquatiques, économies d'eau...

Maîtrise d'ouvrage : EPTB Saône et Doubs / MNEP

Coût total : 143 000€ TTC pour les 5 ans.

Restauration de la zone humide de Norge-la-Ville

Les zones humides ne représentent que 3,6% de la superficie du bassin versant.

La protection et la restauration de ces sites est un des enjeux du contrat de bassin Tille.

La commune de Norge-la-Ville a acquis en 2009, des parcelles humides d'une superficie totale de près de 4ha en bordure de la rivière Norges.

Autrefois utilisées pour le pâturage, ces parcelles étaient plantées de peupliers et laissées sans entretien. Sans intervention, le caractère humide

du site était menacé en raison d'un assèchement dû aux peupliers.

La commune souhaitait restaurer le site dans un but écologique, paysager et éducatif.

Le SIAEP de Clenay et Saint-Julien exploite un captage situé sur la commune de Norge-la-Ville, à proximité immédiate de la zone humide. Ce captage est un captage dit « Grenelle », prioritaire en raison de concentrations élevées en nitrates contenues dans les eaux brutes.

La restauration de la zone humide participera à la protection immédiate du captage et à l'épuration des nitrates.

Afin de respecter au mieux les contraintes liées au caractère humide du site, le débordage des peupliers a été mené grâce à la traction animale, plus respectueuse des sols.

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Norge-la-Ville

Coût de l'étude préalable : 396 996€ TTC



le Contrat de Bassin de la Tille



Un programme opérationnel de 18 millions d'euros

A la suite des programmes d'études et de l'importante concertation qui s'est développée au cours de ces 3 dernières années, le contrat de bassin est désormais adopté par les différents partenaires institutionnels, ainsi que par les structures locales d'aménagement et de gestion des eaux.

Ce programme opérationnel, d'un montant de 18 millions d'euros, se traduit par 91 actions définies pour les 5 années du contrat, réparties en 5 volets d'intervention afin d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau, conformément aux dispositions de la Directive Cadre Européenne sur l'eau et en cohérence avec le SDAGE Rhône Méditerranée.

La restauration de l'équilibre quantitatif de la ressource, la gestion des risques d'inondation, la restauration des milieux aquatiques ainsi que la coordination et la communication constituent les thématiques principales de ce contrat qui entre actuellement dans sa phase d'application.

Je remercie ainsi toutes celles et ceux qui ont pris une part active à l'élaboration et la mise au point de ce dossier dans les différentes instances du Comité de rivière Tille, et notamment l'EPTB Saône et Doubs, porteur et animateur du projet, les représentants des services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional de Bourgogne, des Conseils Généraux de Côte d'Or et de Haute Marne, des Syndicats de rivières et autres groupements de collectivités, de la Chambre d'Agriculture, de la Fédération de Pêche ainsi que des représentants des usagers et des associations.

La dynamique locale engagée par l'élaboration de ce contrat de rivière sera confortée par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Tille qui viendra ainsi compléter, dans un futur proche sur le plan réglementaire, l'étendue des actions en faveur de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Contrat de bassin et SAGE constituent ainsi un véritable projet de territoire pour ce bassin hydrographique de 1 280 km².

Didier Redoutet
Le président du Comité de rivière

CONTACT :

EPTB Saône et Doubs - Délégation d'Is-sur-Tille
4 allée Jean Moulin - BP 16 - 21120 IS-SUR-TILLE
Tél. : 03.80.95.30.16 - Port. : 06.47.99.38.69 - audrey.flores@eptb-saone-doubs.fr



LE PROGRAMME D' ACTIONS POUR LES 5 ANNÉES DU CONTRAT

Maitrise des pollutions : 16 projets - 8 millions d'€

Assainissement domestique

L'objectif est d'améliorer l'assainissement collectif de la haute vallée de l'Ignon et de l'Ougne, ainsi que l'assainissement individuel.

Lutte contre l'eutrophisation

L'amont du bassin versant de la Tille est concerné par un risque d'eutrophisation lié à la présence d'élevages. L'extension des Zones vulnérables de 2007 touche 66 exploitations d'élevage, représentant 5100 UGB.

Le diagnostic réalisé en 2010 a permis de définir les objectifs d'une opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage au travers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage et de réalisation de plans d'épandage.

Lutte contre la pollution par les substances dangereuses

120 sites industriels (ICPE) sont recensés sur le bassin versant. Les activités dominantes sont l'agro-alimentaire, le plastique,

la métallurgie, les équipements électroniques et la pharmaceutique. Les données de qualité disponibles relèvent une contamination importante des eaux superficielles par les polluants organiques, minéraux et métalliques particulièrement marqués sur l'Ignon, la Venelle, le Bas-Mont et la Tille aval.

La principale action programmée dans le volet industriel du Contrat de bassin consiste en la réalisation d'une étude de caractérisation des pollutions industrielles et de leurs origines (avec notamment la recherche des substances dangereuses), suivies de propositions de mesures adaptées.

Lutte contre les pollutions par les pesticides

Le secteur aval du bassin versant de la Tille est soumis à de nombreuses et fortes pressions. D'une part l'activité agricole de ce secteur est majoritairement tournée vers la grande culture, d'autre part les surfaces urbanisées sont importantes et tendent à se développer.



Les principales actions programmées par le contrat de rivière visent l'amélioration des pratiques phytosanitaires en zone non agricole, la mise en place d'opérations collectives de création d'aires de lavage des matériels agricoles et de l'investissement dans du matériel de désherbage alternatif.

Prévention des risques pour la santé humaine

L'analyse des eaux destinées à l'alimentation en eau potable du bassin versant de la Tille relèvent une contamination importante par les nitrates et certaines molécules phytosanitaires.

Les captages de Champdôtre, Norge, Couternon, Genlis et Vaillant sont prioritaires pour la réalisation d'études de définition des Aires d'Alimentation des Captages (AAC) et du plan d'action de lutte contre les pollutions diffuses (captages dits « Grenelle » et « SDAGE »).

Des études AAC sont également préconisées pour les captages de Til-Chatel et Arceau (classés en priorité 2) et Bussièrès (concentration en pesticides importants).

Le volet « maitrise des pollutions » regroupe les interventions permettant de réduire l'impact des activités humaines sur la qualité physico-chimique des eaux de surface et souterraines.

Restauration de l'équilibre quantitatif : 5 projets - 4 millions d'€

Le bassin de la Tille est classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE arrêté du 25/06/10) et identifié comme un territoire à enjeu quantitatif au titre des eaux superficielles et souterraines par le SDAGE RM&C.

Les actions programmées comprennent une réflexion visant à déterminer les volumes prélevables et les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable de la population du bassin. Les conclusions de cette étude constitueront le socle sur lequel sera

discutée la répartition des volumes prélevables entre les usagers. Des actions d'amélioration de la gestion de la ressource sont également préconisées.

En parallèle du contrat de bassin, un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est en émergence sur le bassin de la Tille. Cette réflexion concernant la détermination des volumes prélevables constituera également une base indispensable à cette procédure.



Préservation et restauration des milieux aquatiques et la gestion des risques d'inondation :

51 projets - 5,5 millions d'€

La restauration éco-morphologique des cours d'eau

Le principe des aménagements programmés est la reconstitution d'un lit d'étiage et d'un lit moyen sur un tronçon cohérent et homogène de cours d'eau.

Objectif :

- Rétablir une partie de la fonctionnalité du système alluvial en réactivant une partie des échanges entre le lit mineur et le lit majeur (connectivité)
- Reconstituer une hétérogénéité des habitats du lit,
- Maintenir des capacités hydrauliques peu différentes tout en adaptant la morphologie du lit aux faibles débits,
- Participer au soutien de la nappe en période d'étiage

Ces interventions concernent un total de 13 300 mètres linéaires de rivières sur l'ensemble du bassin versant.

Des interventions de diversification du lit mineur sont également programmées. Ces aménagements consistent à diversifier les habitats du lit mineur par la mise en place d'épis, blocs ou seuils. Ces aménagements sont réversibles et peu impactants sur le fonctionnement hydraulique en crue.

La gestion du risque d'inondation

Les aménagements proposés visent une régulation dynamique des crues

par l'amélioration de la coordination de la gestion des ouvrages hydrauliques et la restauration d'un champ d'expansion de crue sur la Tille moyenne.

La restauration et l'entretien de la végétation rivulaire

L'entretien de la végétation rivulaire est nécessaire afin de préserver, voire améliorer l'ensemble des fonctions de la ripisylve. L'entretien consiste principalement en des interventions d'égavage, de débroussaillage, de coupe sélective de certains arbres penchés menaçant des enjeux et de façon significative les écoulements. La restauration de la végétation rivulaire intervient dans un objectif d'amélioration afin d'obtenir une végétation en bon état. Elle comprend la diversification des essences et des strates, la reconstitution d'une végétation absente, la gestion de problématiques localisées (mise en place de clôtures, abreuvoirs, gestion des espèces envahissantes...)

Restauration de la libre circulation écologique

Chacun des 79 ouvrages présents sur le linéaire principal du bassin versant a été inventorié selon ses caractéristiques d'usage, d'état général, d'impact sur le milieu aquatique et de contexte foncier. Les ouvrages les plus impactants sur le milieu naturel (création de

plan d'eau, blocage des sédiments, réchauffement des eaux...) et les populations aquatiques (poissons, invertébrés...) ont été définis comme prioritaires.

Les aménagements de 11 ouvrages prioritaires seront initiés lors du Contrat de Bassin.

Etude et gestion de zones humides

Les zones humides du bassin versant de la Tille ont été largement altérées par les aménagements fonciers historiques. Les principaux types de zones humides rencontrés correspondent aux bordures de cours d'eau et plaines alluviales associées, aux milieux humides artificiels (anciennes gravières) et milieux humides déconnectés.

Les actions programmées concernent la restauration et la gestion de zones humides souvent de faible intérêt régional, mais localement rare.

Le volet « préservation et restauration des milieux aquatiques » constitue le cœur du Contrat de bassin Tille. Ces projets sont en totale adéquation avec les objectifs européens et nationaux (DCE, SDAGE, Grenelle) Conformément au principe volontariste du Contrat de bassin, chaque action non réglementaire sera proposée aux propriétaires et adaptée aux volontés locales.

La coordination et la communication : 14 projets - 850 000 €

La structuration et l'animation de la gestion concertée du bassin de la Tille est une action primordiale, débutée dès 2007 par l'EPTB Saône et Doubs. Une cellule technique spécifique (Contrat de bassin-SAGE) coordonne, élabore et suit les projets définis par le Contrat de Bassin.

D'importantes actions de communication seront réalisées au travers de plusieurs supports pédagogiques : plaquettes, expositions, site internet, initiations à l'environnement...

